

26191

ECA/CERAD/87/75

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Conférence internationale sur le défi
du redressement économique et du
développement accéléré de l'Afrique

Abuja (Nigéria), 15-19 juin 1987

**DECLARATION D'ABUJA
SUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET
LE DEVELOPPEMENT A LONG TERME
EN AFRIQUE**

Abuja, 19 juin 1987

**CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE D'ABUJA
SUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET
LE DEVELOPPEMENT A LONG TERME
EN AFRIQUE**

1. Une Conférence internationale sur l'Afrique : le défi du redressement économique et du développement accéléré s'est tenue à Abuja, la nouvelle capitale fédérale du Nigéria, du 15 au 19 juin 1987, afin de procéder à un examen approfondi du processus de redressement et des perspectives de développement à long terme de l'Afrique.

2. Un tel examen et une telle évaluation sont à la fois essentiels et opportuns, étant donné la période écoulée depuis l'adoption, en 1985 et 1986, respectivement, du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique, 1986-1990 et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990. La Conférence était aussi très opportune du fait que la situation économique continue d'être grave en dépit des efforts déployés pour exécuter ces programmes. Il était dès lors nécessaire d'entreprendre une évaluation critique des actions déjà entreprises par l'Afrique et la communauté internationale pour la mise en œuvre de ces programmes, en vue d'identifier les progrès accomplis et les contraintes qui entravent le redressement économique et le développement à long terme de l'Afrique. Le présent document reflète les conclusions et recommandations de cet examen et de cette évaluation. Il attire l'attention sur les tendances, les opportunités et les contraintes qui ont été dégagées et formule des propositions concrètes et pratiques susceptibles de permettre un redressement et une croissance soutenus et d'amener une transformation structurelle des économies africaines.

3. Plus de 200 experts et universitaires africains et internationaux, des représentants de gouvernements et des décideurs politiques venant de 36 pays du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales africaines et non africaines, ont pris part à cette conférence. Afin d'aider à la bonne marche des travaux de la Conférence, plusieurs documents à orientation politique et portant sur des questions spécifiques ont été présentés comme documents de base. La diversité et le niveau très élevé des participants ont fourni une occasion unique pour un échange équilibré d'idées ayant abouti à des recommandations raisonnables. Dès lors, la Conférence apprécie l'initiative et l'effort du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique pour l'organisation de cette importante Conférence. La Conférence apprécie également la collaboration de la République fédérale du Nigéria et la coopération de l'Organisation de l'unité africaine et de la Banque africaine de développement.

4. La Conférence a été particulièrement honorée par les allocutions prononcées par Son Excellence le général Ibrahim Babangida, Président de la République fédérale du Nigéria et Commandant en chef des Forces armées et par Son Excellence le colonel Denis Sassou Nguesso, Président de la République populaire du Congo et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. La Conférence a été encouragée par le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M Javier Perez de Cuéllar. La Conférence a accueilli favorablement le discours de Son Excellence Madame Monique Landry, Ministre des relations extérieures du Canada, discours reflétant l'intérêt et l'appui du Canada au redressement et au développement de l'Afrique.

5. Les travaux de la Conférence ont été organisés en sept sessions plénières et en plusieurs groupes de discussion. Alors qu'un compte rendu détaillé des travaux de la Conférence sera publié en temps opportun, le présent document met en évidence les questions abordées, les conclusions et recommandations arrêtées pour des actions à mener. La Conférence espère que les peuples et les gouvernements africains ainsi que la communauté internationale prendront des mesures promptes et appropriées pour donner suite à ces recommandations.

A. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION

Progrès, problèmes et perspectives dans le processus de redressement

6. L'examen des progrès réalisés dans l'application du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a été fait à trois niveaux : mesures prises par les gouvernements africains, mesures prises par les organisations et les institutions sous-régionales et régionales africaines, et mesures prises par la communauté internationale. La Conférence a noté que les mesures prises à ce jour par les gouvernements africains comprennent, entre autres, d'importants investissements publics dans le secteur agricole, la réduction des dépenses publiques, la réduction des subsides et transferts, des mesures d'encouragement aux agriculteurs et aux industries manufacturières locales, la restructuration de l'administration publique, des réformes des entreprises publiques, la compression des salaires du secteur public et la réforme du système de changes. Ces mesures ont déjà produit quelques résultats positifs dans un certain nombre de pays, en particulier par l'amélioration de la production agricole, la rationalisation et une meilleure utilisation des ressources. Par surcroît, ces mesures ont mis en évidence les limitations et contraintes qui doivent être surmontées afin de permettre au processus de redressement de se poursuivre de façon soutenue.

7. L'effondrement au niveau international des prix des produits de base a réduit de façon dramatique les recettes réelles et potentielles qui auraient dû provenir de l'augmentation du volume d'exportation de ces produits; l'apport attendu de ressources pour appuyer le processus de redressement ne s'est pas encore matérialisé au point d'avoir un impact adéquat sur la situation; le fardeau du service extérieur de la dette a limité sérieusement ce qui peut être mobilisé en vue de promouvoir la reconstruction et le développement internes tels qu'envisagés dans le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. De cette situation résultent l'aggravation des problèmes de balance de paiements et un besoin urgent de ressources supplémentaires, ce qui contraint beaucoup de pays à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel tendant à corriger les déséquilibres financiers actuels. A ce jour, 28 pays africains ont appliqué de telles mesures.

8. Dans nombre de pays, la période du programme d'ajustement a été trop courte pour permettre une évaluation réaliste; et, dans tous les cas, aucun pays n'a été en mesure de mobiliser des ressources suffisantes pour financer le programme d'ajustement. Ce qui est désormais évident, c'est qu'à moins

que les programmes d'ajustement structurel ne soient fortement liés aux objectifs plus larges du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, et à moins que des ressources plus substantielles ne puissent être mobilisées pour financer les programmes, il est à craindre que le processus ait une incidence négative sur la croissance, le niveau de vie, l'emploi, le développement social et la stabilité politique.

9. La Conférence a noté avec satisfaction que des approches sous-régionales concertées pour la promotion du processus de redressement avaient commencé à se faire jour. Par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont apporté un appui individuel et collectif pour entreprendre un large processus de redressement à travers un Plan commun d'action qui pourrait être lancé prochainement le 8 juillet 1987. Un tel programme serait axé, entre autres, sur la sécurité alimentaire au niveau sous-régional, la lutte contre la sécheresse et la désertification, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

10. Des efforts similaires ont aussi été réalisés dans d'autres sous-régions, particulièrement en Afrique australe, sous les auspices de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) où les efforts concertés visant à contrecarrer les politiques sud-africaines de déstabilisation ont précédé à la fois le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ces efforts concertés ont porté en particulier sur le renforcement du réseau sous-régional de transports et de communications, le développement de la sécurité alimentaire, le renforcement de la capacité sous-régionale pour la protection des infrastructures sociales et économiques, la réduction de la dépendance de la sous-région vis-à-vis de l'Afrique du Sud, et la promotion de la coopération dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'énergie.

11. La Conférence a aussi noté avec satisfaction l'augmentation substantielle du capital de la Banque africaine de développement (BAD) qui permettra de financer des projets pour répondre aux priorités du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La Conférence a aussi salué le rôle croissant de la CEA et de l'OUA dans la promotion des objectifs et le suivi de l'exécution des deux programmes.

L'Afrique et la communauté internationale

12. Bien qu'il soit généralement admis que beaucoup d'efforts et de ressources sont nécessaires à l'application des programmes de redressement et pour le développement à long terme dans la région, ces efforts doivent provenir des pays africains eux-mêmes. La Conférence a rappelé que la communauté internationale avait joué un rôle important au cours de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique. Les pays africains ont estimé leurs besoins en apports financiers extérieurs pour les programmes de redressement à 45,6

milliards de dollars pour la période quinquennale et leurs besoins pour le service de la dette à un minimum de 14,6 milliards de dollars annuellement; soit un besoin annuel moyen de ressources extérieures, au titre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, situé entre 24 millions et 34 millions, en admettant que les prix des matières premières restent à leur niveau de 1985. Quoique la communauté internationale ne se soit pas engagée sur ces chiffres, elle a promis de consentir des efforts pour fournir des ressources suffisantes venant compléter l'effort de développement de l'Afrique et a convenu que des mesures devaient être prises pour alléger le fardeau de la dette africaine.

13. La Conférence a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de pas positifs ont été franchis depuis l'année dernière : a) la reconstitution des ressources de l'ADI au niveau de 12,4 milliards de dollars et la décision d'en allouer 45 p. 100 à l'Afrique subsaharienne; b) l'augmentation du niveau de l'élément dons dans l'aide publique au développement par certains pays développés aux pays africains à faible revenu et en détresse; et c) l'annulation des dettes au titre de l'aide publique au développement par certains pays donateurs en faveur de certains pays africains les moins avancés. La Conférence a également accueilli favorablement la décision récente du treizième Sommet des sept pays les plus industrialisés de l'Ouest selon laquelle il faudrait envisager que le Club de Paris ait la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas pour les dettes des pays africains qui déploient des efforts d'ajustement et un accord devrait être recherché sur des paiements plus échelonnés et des périodes de grâce pour alléger le fardeau de la dette. Elle a également accepté la proposition du Directeur général du Fonds monétaire international au Sommet tendant à un accroissement significatif des ressources d'ajustement structurel pour une période de trois ans, commençant le 1er janvier 1988.

14. Bien que la Conférence eût voulu exprimer son appréciation pour ces efforts, il n'en reste pas moins qu'elle s'inquiète que ces derniers ne soient pas suffisants pour répondre aux besoins en ressources extérieures de l'Afrique pour son Programme de redressement, compte tenu en particulier de la chute dramatique des prix des matières premières et de la hausse des obligations au titre du fardeau de la dette. La Conférence est également d'avis que jusqu'ici l'approche aux problèmes des besoins en ressources extérieures est plutôt partielle et circonstancielle dans sa nature et aura vraisemblablement un impact limité. Ce qui est nécessaire c'est une approche globale du problème de la dette et des flux d'aide qui fournissent les ressources financières requises pour le redressement économique et le développement en Afrique.

15. Les participants ont noté la tendance persistante à la baisse des prix des produits de base, y compris ceux du pétrole. Ils ont également noté les perspectives moroses des prix des matières premières, ce qui va accroître le besoin déjà important de ressources des pays africains. Compte tenu de l'importance des besoins en ressources de ces pays, cependant, ils ont fait appel aux pays industrialisés pour qu'ils consentent un effort spécial en vue d'accroître le flux de capitaux et d'aide à des conditions de faveur, d'abattre les barrières protectionnistes et les rigidités structurelles de leurs économies et de créer un environnement international qui favorise un ajustement structurel orienté vers la croissance et un commerce accru.

16. La Conférence a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud pour le redressement économique de l'Afrique et son développement à long terme. Une telle coopération est particulièrement essentielle pour amener les changements structurels nécessaires à un développement autosuffisant et auto-entretenu. Les domaines évoqués comprennent la mise sur pied d'un potentiel technologique approprié grâce à l'assistance technique, le commerce interrégional entre pays en développement et la mise en valeur des ressources humaines.

17. Au vu de l'analyse précédente, la Conférence a conclu que les perspectives pour le redressement dépendent de la concentration des efforts autour de questions telles que a) la poursuite des politiques de réforme intérieure; b) la continuation des efforts pour l'amélioration de la gestion économique; c) la nécessité de s'assurer que les programmes d'ajustement structurel sont en accord avec les objectifs et priorités des programmes de redressement; d) l'allégement du fardeau de la dette; e) l'intensification de la recherche de solutions aux problèmes des produits de base; f) la suppression des contraintes liées à l'obtention de niveaux adéquats d'aide publique au développement; et g) l'impact de la déstabilisation politique et économique sur la capacité des pays de la ligne de front pour le redressement économique. Ainsi, la Conférence a consacré une grande partie de son temps pour une étude approfondie de ces questions, dans le cadre de rencontres au sein de quatre groupes de travail. Les recommandations contenues dans la dernière partie du présent document découlent de ces discussions de groupe et de cette analyse.

Perspectives de développement à long terme

18. La deuxième partie de la Conférence a été consacrée à l'examen des perspectives de développement à long terme de l'Afrique, à la lumière de l'expérience des sept années passées depuis l'adoption, en avril 1980, du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. La Conférence a procédé à cet examen à la lumière de la situation historique, socio-culturelle et politique de l'Afrique ainsi que des perspectives scientifiques et technologiques. Elle a abouti à la conclusion que le développement à long terme de l'Afrique devait être basé sur un changement structurel fondamental qui ne se produira pas de lui-même, et doit donc être provoqué par les Africains eux-mêmes, tel que l'envisage le Plan d'action de Lagos. En accord avec le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, le secteur de l'alimentation et de l'agriculture doit constituer la base du changement structurel avec une réduction progressive par les pays africains de l'importance des exportations de produits primaires dans leurs économies nationales; un rôle croissant doit être donné aux relations de production intérieures et intra-africaines, jusqu'à ce que celles-ci deviennent plus dominantes, les exportations devenant ainsi plus marginales.

19. Pour aboutir au changement structurel, l'Afrique doit prendre des mesures pour surmonter son retard scientifique et technologique. Cependant, la Conférence est d'avis que des changements structurels doivent également être opérés aux niveaux politique et culturel. A un moment où des changements rapides interviennent dans l'ordre géopolitique et technologique mondial, l'Afrique doit faire face aux changements structurels globaux, dans leur cheminement, leur contenu et leurs turbulences. Le continent doit également

rechercher la réponse aux perspectives de la demande à long terme pour les produits de base et s'engager à sortir du système actuel orienté vers l'exportation de matières premières. Cependant, l'avenir du continent doit rester fermement enraciné dans son caractère propre, et dans ses diversités : dans ses cultures, dans ses peuples et dans ses ressources naturelles. Une amélioration de la capacité de répondre à ces changements doit donc constituer un élément essentiel des stratégies de développement à long terme de l'Afrique.

20. L'histoire de l'Afrique et ses expériences récentes confirment que les perspectives d'avenir du continent ne doivent pas simplement s'appuyer sur les questions de croissance économique et de flux financiers. Il doit exiger un recentrage de l'éthique africaine et un ralliement de toutes les forces africaines. L'Afrique, en tant qu'entité dans le monde, doit tirer sa force de son authenticité socio-culturelle interne, de sa cohésion territoriale et politique, et de sa viabilité économique basée principalement sur ces forces endogènes.

21. Il est également impératif d'envisager de nouvelles perspectives politiques en vue de la mise en oeuvre du processus de progrès des Africains. Une stratégie de développement viable pour l'Afrique doit s'appuyer sur un programme global de transformation sociale qui demande vision, détermination et engagement de la part des dirigeants africains. La démocratisation de la société africaine et la responsabilisation accrue de ceux qui sont investis du pouvoir sont vitales pour la mobilisation d'une plus grande participation populaire. Pour que de telles nécessités deviennent des réalités, les perspectives politiques africaines vis-à-vis des intérêts politiques et économiques doivent également être aiguës pour devenir plus décisives et plus claires pour que le destin de l'Afrique reste aux mains des Africains.

22. La victoire sur le sous-développement scientifique et technologique constitue un des préalables à la maturation de l'économie africaine au cours du 21ème siècle. Pour atteindre cet objectif, l'Afrique doit moins dépendre des transferts de technologie qui ne font qu'aggraver sa dépendance. Elle doit, au contraire, déployer des efforts cohérents pour développer, acquérir, adapter et rendre endogènes de telles technologies et le savoir scientifique qui permettra d'utiliser pleinement et effectivement les ressources dont elle est dotée, en fonction de ses besoins. Deux domaines qui nécessiteront une attention particulière sont le renforcement de la recherche et de l'innovation africaines et leur institutionnalisation dans la dynamique sociale et le développement et une plus grande utilisation des talents scientifiques et techniques africains.

23. Etant donné la fragmentation politique et économique actuelle du continent, il sera difficile, voire impossible, à l'Afrique de réaliser son objectif sans une autosuffisance collective, sans la coopération et l'intégration économique. Quoique le processus de coopération en Afrique soit en place depuis un certain temps, il nécessitera un renforcement et une rationalisation. Les efforts pour l'intégration de l'Afrique ne porteront leurs fruits que si les pays africains honorent fidèlement leurs engagements à intégrer leurs économies, en particulier à travers les activités productives. Ce n'est que de cette manière que l'objectif d'une communauté économique africaine sera atteint.

B. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

24. A la lumière de l'analyse qui précède, les conclusions et recommandations sont proposées à l'attention la plus extrême des pays africains et de la communauté internationale.

25. Mesures pour accélérer le processus de redressement

a) Maintien des réformes de politique intérieure et amélioration de la gestion économique

Les pays africains doivent poursuivre les mesures de réforme politique prenant en compte la nécessité de réduire l'impact social adverse de telles mesures et de tenir compte de la dimension humaine de l'ajustement structurel; s'assurer que les réductions budgétaires n'affectent pas le développement des infrastructures sociales, en particulier les services de santé et d'éducation; et mettre davantage l'accent sur la rationalisation des institutions gouvernementales en vue d'assurer la contribution effective et efficace du secteur public au processus de redressement. A la lumière de la recommandation du colloque de Niamey sur le développement à la base, les gouvernements africains doivent créer des conditions favorables pour la décentralisation de la prise de décision, pour la délégation de l'autorité et de la responsabilité et pour un accès accru aux ressources afin d'élargir la participation de tous les groupes de la population au processus de redressement;

b) Programme d'ajustement structurel et processus de redressement

Les pays africains doivent maintenir et accélérer le processus de redressement économique en augmentant le niveau des investissements dans l'agriculture, tout en réduisant progressivement leur dépendance vis-à-vis de l'agriculture fortement tributaire de la pluviosité, en développant le transport rural avec un plus grand accent sur les équipements de transport à faible coût, et promouvoir les industries liées à l'agriculture. Ils doivent s'assurer que les programmes d'ajustement structurel sont compatibles avec les exigences du redressement et de la croissance. Ils sont instamment priés de déployer, avec l'assistance des institutions régionales, des efforts concertés en échangeant des informations sur la négociation avec les donateurs et les organisations internationales, sur les mesures de réforme politique et les programmes d'ajustement structurel. Ils doivent également prendre des mesures appropriées pour contrôler la fuite des capitaux et des cerveaux de l'Afrique;

c) Le secrétariat de la CEA doit constamment suivre, à travers des études approfondies, l'impact des programmes d'ajustement structurel sur le développement à moyen et à long termes; et

d) Au niveau sous-régional, les approches collectives dans le cadre des communautés économiques sous-régionales existantes doivent continuer d'être programmées et vigoureusement mises en oeuvre.

26. Etant donné la gravité de la dette et du problème du service de la dette dans plusieurs pays d'Afrique et ses fâcheuses implications pour les perspectives de redressement et de développement, de nouveaux efforts sont nécessaires pour traiter ces problèmes, en particulier en ce qui concerne les pays à faible revenu. Ces efforts doivent inclure :

a) l'abaissement des taux d'intérêt sur les dettes existantes dans les accords de rééchelonnement, lequel abaissement pourrait, dans certains cas, jouer un rôle critique; les reversements à plus long terme et les périodes de grâce pour alléger le fardeau du service de la dette, comme convenu lors du récent Sommet de Venise, devraient être poursuivis;

b) la conversion de la dette bilatérale entre gouvernements et des intérêts y afférents en subventions pour les pays à faible revenu qui entreprennent des programmes d'ajustement structurel, si ce n'est encore fait;

c) le remboursement de la dette en monnaie locale pourrait être envisagé; et

d) la conversion de la dette et des obligations au titre du service de la dette en portefeuilles d'investissement et en actions.

Assistance au développement

27. De plus, il y a un besoin urgent d'une assistance accrue qui devra fournir les ressources requises pour le redressement et le développement. A cette fin, la Conférence salue l'initiative récente du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'établir un comité consultatif de haut niveau sur les flux de ressources à l'Afrique, qui fera des recommandations pratiques pour alléger le fardeau de la dette et accroître les flux de ressources au continent. La Conférence salue également les nouvelles initiatives prises par quelques donateurs bilatéraux importants pour accroître les flux de ressources à l'Afrique.

28. En plus de toutes ces mesures, la Conférence propose les options politiques suivantes :

a) Accroissement de l'aide bilatérale et utilisation plus efficace de ces flux pour le redressement et le développement;

b) Augmentation sensible des ressources à des conditions de faveur additionnelles à travers les institutions multilatérales. Aussi, des propositions ou des accords tendant à tripler les facilités d'ajustement structurel et réapprovisionner l'Assistance internationale au développement et le Fonds africain de développement à des niveaux appréciables et allouer ainsi des parts substantielles à l'Afrique, ont été sérieusement considérés;

c) Examen de la possibilité de l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux en relation avec les besoins du développement; et

d) Avec l'assistance de la CEA, de la BAD et du Centre africain d'études monétaires, examen de la possibilité d'établir un mécanisme consultatif africain pour permettre aux Etats membres d'échanger les informations et d'harmoniser leurs positions lors des rencontres avec les créanciers dans le cadre des Clubs de Paris et de Londres

Produits de base, commerce et stabilisation des prix

29. Dans le contexte global du redressement économique et de la croissance accélérée de l'Afrique, la Conférence est arrivée aux conclusions suivantes : a) les échanges intra-africains offrent de considérables opportunités pour l'expansion du commerce et une production accrue et donc un moyen de réduire la vulnérabilité des économies et d'intensifier les efforts pour une coopération commerciale sous-régionale et régionale incluant les produits de base; b) les initiatives existant au niveau de la coopération internationale en matière de produits de base doivent être poursuivies et renforcées, surtout en ce qui concerne l'utilisation des fonds communs; c) il y a un lien entre le niveau des prix des produits de base, la dette extérieure et le besoin de flux de ressources internationales; et d) au cours des dix dernières années, il y a eu des rigidités marquées dans les politiques commerciales des pays industrialisés vis-à-vis de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne le commerce des produits finis et semi-finis, tendance qui a contrecarré les efforts de l'Afrique visant à s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des produits de base. A la lumière de cette conclusion, les propositions suivantes sont formulées à l'endroit des groupes-cibles spécifiques, à savoir les gouvernements africains, la communauté internationale et les institutions internationales.

a) Les gouvernements africains devraient

- i) prendre des mesures de rationalisation de l'offre afin de rendre compatible l'offre et la production de leurs produits de base avec les tendances de la demande à long terme; à cette fin, les gouvernements devront mener des actions pour promouvoir de nouvelles demandes internes et l'exportation de leurs produits primaires par une recherche accrue de marchés, des mesures de développement et des systèmes améliorés d'information sur les marchés;
- ii) diversifier les efforts tout en évitant de répéter des erreurs coûteuses ou en créant de nouvelles situations d'excédents; la diversification devrait inclure l'utilisation de matières premières localement disponibles pour la production au lieu d'être constamment tributaire des matières premières importées;
- iii) examiner les perspectives d'une utilisation accrue du troc en tant que mesure propre à promouvoir l'expansion du commerce intra-africain incluant le commerce de produits de base primaires sans utilisation des maigres devises.

b) La communauté internationale devrait :

- i) s'assurer que les négociations de l'Uruguay permettent un accès plus libéral des exportations africaines, y compris celles des produits tropicaux, aux marchés des pays industrialisés. La possibilité d'un système mondial plus rationnel de commerce de produits agricoles en 1990 devrait être encouragée;
- ii) poursuivre la discussion, à la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du problème des variations des prix des produits de base, en recherchant des mesures propres à faire face au problème de la baisse des revenus au moment où les pays africains entreprennent des ajustements structurels à long terme;
- iii) envisager plus sérieusement d'étendre la participation au système Stabex à d'autres pays donateurs de l'OCDE;

c) Les organisations et institutions internationales devraient garder à l'esprit le fait que, là où l'ajustement structurel et d'autres programmes entrepris sous les auspices des institutions financières multilatérales ont pour but de réaliser la balance extérieure, les prix de référence sur lesquels ces programmes sont basés sont eux-mêmes sujets à des distorsions à court terme; dès lors, il est nécessaire d'être moins rigides dans les hypothèses concernant les prix. La Conférence invite instamment à une discussion approfondie des questions relatives aux produits de base, au commerce et au problème particulier des PMA à la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Déstabilisation politique et économique et conséquences pour le redressement et le développement économique

30. La Conférence a reconnu que la paix, la sécurité et la stabilité étaient des conditions préalables au développement économique de l'Afrique. Les efforts de redressement et de développement des pays d'Afrique australe membres de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) ont été et continuent d'être contrecarrés par les politiques persistantes d'agression et de déstabilisation politique et économique du régime raciste d'Afrique du Sud. Pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la sécurité dans cette région, la Conférence recommande ce qui suit :

- a) continuation de la campagne pour parvenir au désinvestissement de toutes les grandes sociétés transnationales en Afrique du Sud;
- b) application intégrale par les pays africains des mesures identifiées dans le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique afin de supporter les mouvements nationaux de libération et les pays de la SADCC;
- c) appui aux efforts des pays de la SADCC pour renforcer la coopération entre eux et réduire leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud, en

particulier par un appui maximum au programme d'action de la SADCC ainsi que ses plans pour un réseau alternatif de transports et de communications, la sécurité alimentaire et le perfectionnement de la main-d'oeuvre;

d) assistance accrue de la communauté internationale aux pays de la SADCC afin de leur permettre d'exécuter leurs programmes de redressement et couvrir le coût des politiques sud-africaines d'agression et de déstabilisation qui entraînent des pertes pour la région estimées annuellement à plus de 2 milliards de dollars; et

e) les institutions financières et de développement aussi bien au niveau international que régional sont instamment priées d'accroître leur coopération et leur assistance aux pays de la SADCC.

31. Il résulte des agressions continues perpétrées par le régime sud-africain et de son appui aux activités de guérilla au Mozambique et de l'actuelle sécheresse affectant de vastes régions de ce pays que le Mozambique fait face à une grave crise économique. Des milliers de personnes souffrent de la famine. Tout en appréciant l'assistance fournie par la communauté internationale, la Conférence lance un appel pressant pour une aide humanitaire d'urgence spécialement en produits alimentaires et en logements, ainsi qu'une aide pour supprimer la cause profonde de l'instabilité.

Perspectives pour un développement à long terme

32. S'agissant du développement accéléré et à long terme, la conclusion générale de la Conférence est que l'Afrique a besoin d'une nouvelle approche de son économie politique. Cette approche nécessite des principes plus cohérents et correctement conçus pouvant canaliser son processus de développement et fournir un cadre pour une mobilisation plus efficace des ressources. Dans ce contexte, "redressement" doit aussi signifier restructuration économique pour un développement à long terme, lequel appelle de nouvelles formes d'organisation sociale, de gestion économique et de réduction des disparités sociales et économiques.

33. Dès lors, la Conférence a décidé d'adresser les recommandations suivantes aux pays africains :

a) rendre endogènes les forces de production et l'impulsion à la croissance, aussi bien qu'une autosuffisance accrue et effective et une coopération sur une base régionale;

b) intensification de la participation populaire au processus de développement et promotion de la justice sociale et de l'équité distributive;

c) reconnaissance du rôle fondamental des femmes dans le processus global de développement;

d) développement et renforcement de la recherche africaine et encouragement du processus d'innovation et d'adaptation technologique et scientifique;

e) assurer l'harmonie entre le processus de développement et la préservation de l'environnement;

f) appui plus grand sur les compétences techniques et scientifiques et l'esprit d'entreprise africains; et

g) les dimensions politiques, sociales, administratives et culturelles qui conduisent au développement à long terme doivent être créées pour assurer le succès et le maintien du processus de développement.

Coopération économique en Afrique et entre l'Afrique et la communauté internationale

34. Pour ne plus répéter la fâcheuse expérience de l'intégration économique et s'assurer que le processus d'intégration contribue plus effectivement au développement économique et au changement structurel, les pays africains devraient se lancer dans une approche globale d'intégration économique comprenant a) la rationalisation des organes de coopération existant dans chaque sous-région et leur mobilisation effective pour une planification et un développement coordonné au niveau sous-régional; b) la poursuite des mesures pour une coordination étroite des politiques économiques et sociales au niveau sous-régional aussi bien que par une planification et un développement conjoints des projets communautaires dans les secteurs clés de l'économie.

35. L'effort actuel visant à harmoniser les activités des institutions multinationales établies sous les auspices de l'OUA et de la CEA devrait être accéléré afin de s'assurer que ces institutions apportent un appui à l'approche globale d'intégration et de coopération économiques.

36. L'approche globale de la coopération économique devrait être assortie de nouveaux efforts tendant à promouvoir une collaboration plus étroite avec d'autres régions en développement, en particulier les pays nouvellement industrialisés (PNI), lesquels sont actuellement en mesure de fournir aux pays africains un programme efficace de coopération technique appuyant la planification sectorielle au niveau sous-régional dans les secteurs clés de l'économie.

37. Réalisant en dernière analyse que la poursuite de l'autosuffisance et du développement auto-entretenu du continent exigera un nouveau cadre de relations économiques avec les pays développés, cadre impliquant de nouvelles structures commerciales et de nouveaux efforts pour promouvoir les investissements étrangers en Afrique, les pays africains devraient mettre en place des mécanismes appropriés pour promouvoir la collaboration entre les différents secteurs productifs en Afrique et ceux des pays développés.

Suivi

38. La Conférence serait reconnaissante au Président de la République fédérale du Nigeria et au Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine de bien vouloir porter les présentes conclusions de la Conférence d'Abuja à la connaissance de toutes les grandes réunions internationales

qui se tiendront prochainement. Il s'agit en particulier de la vingt-troisième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, du Sommet de la francophonie, de la Conférence du Commonwealth et du quatorzième Sommet des sept pays les plus industrialisés, qui se tiendront prochainement au Canada. La Conférence demande également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de porter ce document à l'attention de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

39. Le Secrétaire exécutif de la CEA devrait assurer le suivi de la suite donnée aux recommandations ci-dessus, tout en prenant en compte l'attention que les principaux forums susmentionnés leur accorderont. L'un des défis majeurs auxquels l'Afrique fait face est la question de savoir comment maintenir l'intérêt de l'opinion publique internationale pour le développement à long terme de l'Afrique à travers une communication continue et effective devant atteindre tous les niveaux de la société. C'est le défi lancé aussi bien aux gouvernements africains, aux Nations Unies en général et en particulier à sa branche régionale, la Commission économique pour l'Afrique. Il est dès lors impératif que ce défi puisse être considéré d'une manière globale. A cet effet, la CEA peut, avec l'appui financier nécessaire, jouer un rôle de catalyseur.

Motion de remerciements

40. En conclusion, la Conférence réitère sa gratitude pour la généreuse hospitalité du peuple et du Gouvernement nigériens pour les facilités mises à sa disposition. Ses délibérations et conclusions se sont particulièrement inspirées des allocutions du Président de la République fédérale du Nigéria, du Président de la République populaire du Congo et Président en exercice de l'OUA, et du message enrichissant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Fait à Abuja
(République fédérale du Nigéria),
le 19 juin 1987.